

Réouverture à la circulation de la route de Varennes

Depuis le 30 avril 2024 la route de Varennes fait l'objet d'un nouveau plan de circulation, interdisant la traversée du hameau de Varennes « sauf riverains et services publics ». Conçu comme une expérimentation, ce plan de circulation n'a pu donner entière satisfaction. En effet, ce dernier a entraîné un report de circulation important sur les routes départementales 51 et 87, particulièrement au niveau du carrefour du Grand Veissieux. Cet axe de circulation ne saurait par ailleurs absorber le flux de véhicules subsistant encore de manière irrégulière sur la route de Varennes.

Fort de ce constat, les membres du Conseil municipal ont décidé, dans le cadre d'une commission générale en date du 9 juillet, de solliciter auprès de la Métropole de Lyon la réouverture de la route de Varennes, dans les deux sens de circulation, pour tous les usagers.

À la suite d'échanges menés avec les services métropolitains ainsi qu'avec Monsieur le Vice-Président de la Métropole de Lyon délégué à la voirie et aux mobilités actives, une suite favorable a été donnée à notre demande.

Nous vous informons que la route de Varennes sera de nouveau ouverte à la circulation pour tous les usagers de la route à compter du 2 décembre 2024.

Parallèlement à cette réouverture, nous avons sollicité auprès des services métropolitains la réalisation d'aménagements sur la route de Varennes afin de garantir la sécurité et la tranquillité des riverains, ainsi que pour favoriser l'accès aux bords de Saône pour les usagers des modes de transports décarbonés.

Enfin, nous souhaitons la pérennisation des feux de circulation au niveau du carrefour du Grand Veissieux, qui relèvent de la compétence de la Préfecture du Rhône, et réitérons auprès de la Métropole de Lyon la demande de réalisation d'un carrefour à sens giratoire à cet emplacement.

Nous vous faisons l'assurance de notre investissement le plus sincère afin de garantir la sécurité de tous et d'aboutir au meilleur compromis entre usagers de la route et riverains sur le territoire de la commune.

Le Maire,
Pascal DAVID

